



VILLE DE
LÉVIS

Service de sécurité incendie

ANNEXE A

Règlement RV-2005-03-79

Description :

- Appareils respiratoires autonomes conformes à la norme NFPA édition 2002	316 000 \$
- Parties faciales	107 000 \$
- Cylindres 30 minutes	165 000 \$
- Cylindres 60 minutes	20 000 \$
- Compresseur pour recharge	40 000 \$
- Casques de pompier	60 000 \$
Sous total	708 000 \$

Accessoires :

- Ensemble de survie	
- Ensemble de camion nacelle (truck kit)	
- Ensemble accessoires de ARA pour camion nacelle (BA-Kit)	
- Lampes rechargeables pour ARA et chargeur	
- Monture de partie faciale pour vélo correcteur et verres correcteurs	
- Sac pour partie faciale	
- Support d'appareils pour véhicules	
Sous total	38 000 \$

(Estimé basé sur des prix budgétaires)

Coût et acquisition	746 000 \$
Taxes (0.825)	61 545 \$
Frais financement (0.7)	56 528 \$
Total	864 073 \$

Yves Després
Chef de division à l'administration
Service de sécurité incendie
Le 22 mars 2005